

Annexe 3

LISTE DES MARQUES DE QUALITE

1) Marques CTB

CTB-SCIAGES

CTB-S : Panneaux de particules pour emploi en milieu sec.

CTB-H : Panneaux de particules pour emploi en milieu humide.

GARANTIES

Les Marques CTB sont apposées sous l'entière responsabilité du fabricant et s'appliquent aux panneaux destinés aux usages en milieu sec et en milieu humide.

Elle certifie :

- Que le panneau ou l'élément de panneau sur lequel elle est apposée satisfait aux essais physiques et mécaniques prévus aux prescriptions techniques de la dite marque.
- Que le Centre Technique du Bois et de l'Ameublement s'assure de la constance de la fabrication par des prélèvements périodiques et inopinés en usine suivis de vérification en laboratoire.
- Que le fabricant assure un contrôle permanent de sa fabrication destinée à être revêtue de la Marque.

MARQUAGE

La Marque CTB-S est matérialisée par un marquage à l'encre de couleur bleue et la marque CTB-H à l'encre verte apposés sur le chant des panneaux (1 ou 2 côtés).

Les Marques CTB-S et CTB-H sur un panneau diversement revêtu ne concernent et ne couvrent que la fabrication du panneau "support" et non celle du "panneau revêtu".

REMARQUE

Un fabricant n'est pas dans l'obligation de produire sous Marque toutes les épaisseurs de la gamme pour laquelle il en a reçu le droit d'usage. Il convient de se renseigner auprès du producteur.

CTB-P+ : Bois traité ou équivalent

2) Marques NF

NF Ameublement : Mobilier domestique

NF Contreplaqués : Extérieurs CTB-X

NF Bureau Sécurité Confortique : Mobilier de bureau

NF Mobilier professionnel :

- Mobilier d'Education ;
- Mobilier de Collectivité ;
- Mobilier de Santé ;
- Mobilier Technique.

Les marques NF Mobilier professionnel sont des applications de la marque NF, propriété d'AFNOR. L'appellation générique NF Mobilier professionnel recouvre quatre secteurs d'application : NF Collectivité, NF Education, NF Santé et NF Technique. Le CTBA (Centre technique du Bois et de l'Ameublement), organisme certificateur accrédité, a été mandaté par AFNOR pour gérer les applications de cette Marque pour le mobilier professionnel.

Le CTBA certifie des produits d'une part, en réalisant des tests de conformité aux normes et des contrôles sur les produits présentés par les fabricants, (notamment sur leur conception et sur les composants et matériaux utilisés) et d'autre part, en réalisant, en usine, les inspections et audits qui permettent de s'assurer que tous les produits fabriqués sont conformes aux produits testés. Toutes ces exigences sont décrites dans un document appelé "référentiel" et permettent de valider des caractéristiques de sécurité, de solidité et de durabilité. Ces prescriptions sont disponibles sur simple demande auprès du CTBA ou sur le site internet www.nf-mobilier-pro.com.

L'un des points forts des marques NF Mobilier professionnel est sa réactivité aux besoins du marché. En effet, dès qu'un besoin précis se fait sentir, des spécifications techniques sont définies très rapidement pour compléter le référentiel. Ces spécifications peuvent être de quatre ordres (dérogation quand la norme n'est plus adaptée, anticipation de norme européenne, exigence supplémentaire ou spécification en l'absence de norme).